

 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement NORMANDIE	FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	 NATURA 2000
--	--	--

Coordonnées du porteur de projet :

Intitulé du projet : CREATION D'UNE ZMEL « LA ROQUE JAUNE » à REVILLE, en complément des ZMEL existantes

Nom du demandeur : OLIVIER BECKMANN, président

Société : **ASSOCIATION DES USAGERS DES MOUILLAGES DE REVILLE**

Commune et département concerné par le projet : REVILLE, 50760

MANCHE

Adresse du demandeur : MAIRIE DE REVILLE

5 rue du GENERAL DE GAULLE

50760 REVILLE

Téléphone : 07 86 21 71 97

Email : mariepierrejaubert@gmail.com

1. Description du projet

a. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste à créer une Zone des Mouillages et d'Equipements Légers de « La Roque Jaune » à Réville, en complément des ZMEL existantes.

La zone de mouillages de la Roque Jaune comprendra 2 lignes de mouillages répartie en une petite zone de 6 mouillages et une grande zone de 24 mouillages, les annexes seront stockées dans les jardins des propriétés adjacentes et exceptionnellement en haut de dune.

b. Localisation et cartographie

Département : MANCHE 50

Commune : **REVILLE, Jonville**

Le projet est situé sur un site Natura 2000 : x Oui

Nom du site : TATIHOUS-SAINTE-VAAST-LA-HOUGUE

code FR 2500086

(.*)Nature, Biodiversité et Géodiversité(*)

(.*)FR 2500086 TATIHOU ST VAAST LA HOUGUE(*)

(.*)



(.*)

(.*)

Contenu de la carte

Annotations

Gestion contractuelle et Engagements internationaux

Natura 2000 Directive Oiseaux ZPG

Natura 2000 Directive Habitats ZSC SIC pSIC

Natura 2000 Directive Habitats ZSC SIC pSIC

Limites administratives

reg_dep_s_r20

Communes de Normandie

Communes de Normandie

Départements de Normandie

Départements de Normandie

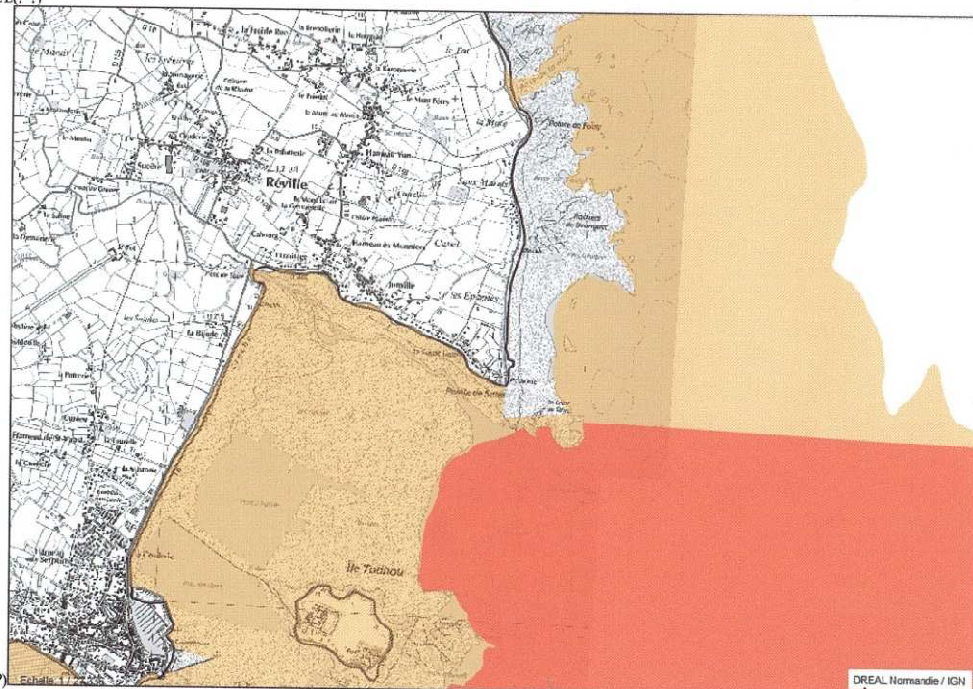
Autres départements

habillage dep:

Fonds de plan

Scan 1/25 000 Noir et blanc

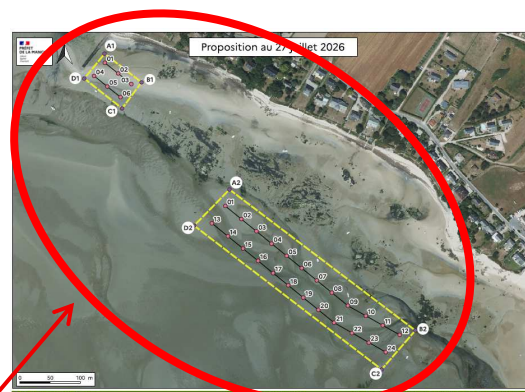
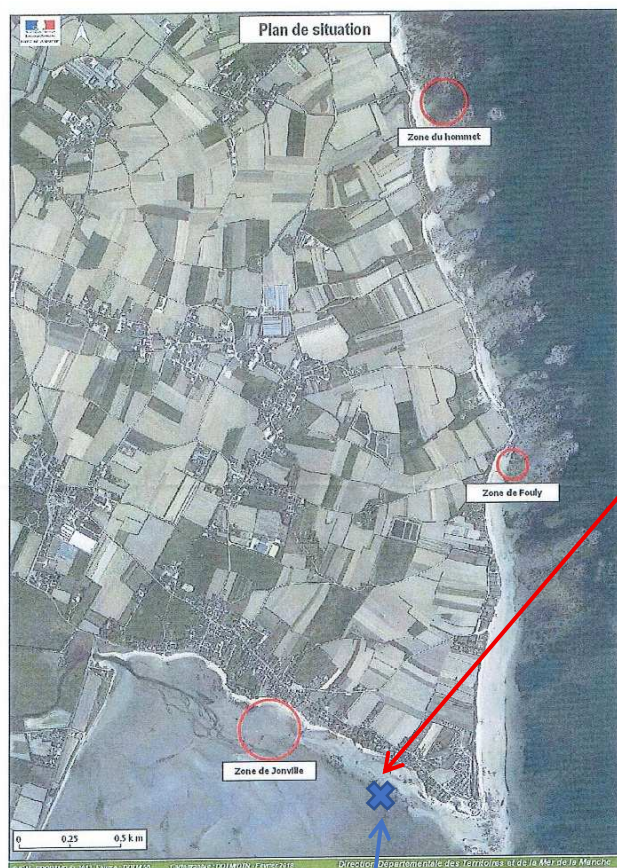
(.*)



(.*)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Localisation des 30 moellages de La Roque Jaune

Prise de vue des photos 1,2 et 3, depuis la plage

a. **Etendue du projet**

Emprise au sol du projet : **34 000 m²**

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : **400 + 100 m**

Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Le projet représente une emprise limitée (qui prévoit une utilisation harmonieuse de l'estran avec les promeneurs et baigneurs en partie haute et la plaisance en partie basse (la pratique de la plaisance et de la pêche amateur se pratique depuis des dizaines de décennies sur cette zone)) et ne prévoit pas d'aménagement à terre.



Emprise de la ZMEL La Roque Jaune / REVILLE

a. **Durée prévisible et période envisagée du projet :**

- Projet : ☒ diurne / ☐ nocturne

- **Durée précise si connue : Environ 15 ans avec renouvellement**

ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☒ > 5 ans

- Période précise si connue : **de mai à octobre**

ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Eté

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : **6 mois/an avec un pic en Juillet et Août**

b. **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Il n'y aura pas de rejets d'eaux grises et d'eaux noires car les bateaux de moins de 6.50m ne sont pas habités, ni équipés de toilettes de bord.

Le carénage des bateaux est interdit, il n'y a donc pas de rejets polluants en mer.

Le règlement de zone prévoit que chaque plaisancier doit emmener ses déchets à terre et les emmener pour gestion individuelle.

L'occupation ne générera pas de rejets dans le milieu aquatique.

L'occupation ne nécessite aucune utilisation d'eau, d'électricité... ni de rejet de déchets.

c. **Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **Investissement de base pour la mise en place des mouillages. Aucun investissement prévu en phase d'exploitation.**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☒ de 5 000 à 20 000 €

☐ > à 100 000 €

2. Caractérisation de la zone d'influence du projet

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000. (cf carte page 6)

☐ **Rejets dans le milieu aquatique** : pas de rejets

☐ Émission de poussières, de vibrations

☐ Pollutions chimiques

☐ Réalisation de pistes de chantier, circulation

☐ Réalisation de parkings, de stationnements

x **gestion et circulation du public** : 30 titulaires de mouillages à l'échouage

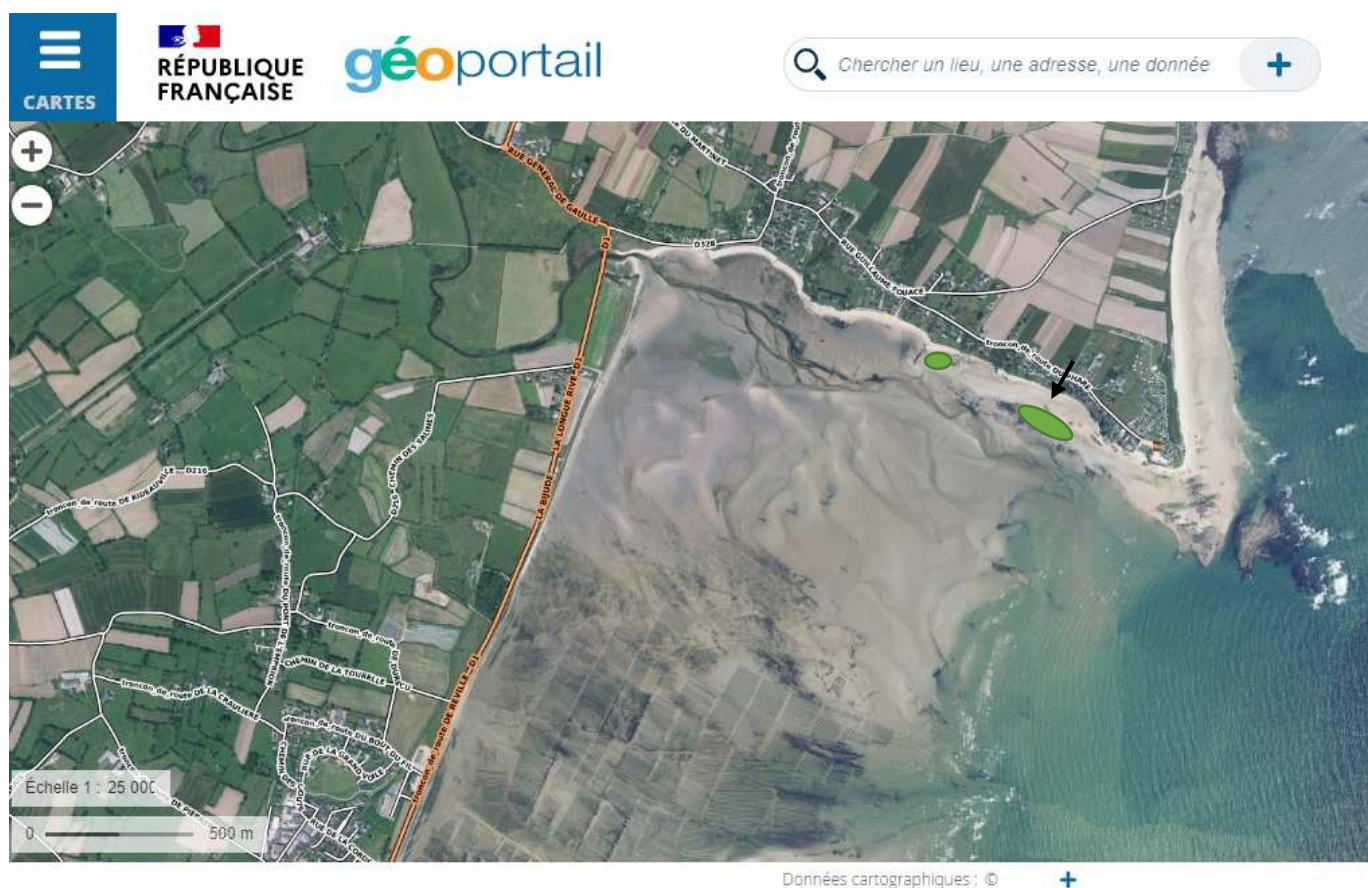
☐ Rupture de corridors écologiques

☐ Perturbation d'une espèce

x **Bruits** : impact sonore limité à la circulation des bateaux pour arriver et repartir des mouillages quelques minutes par jour (certains naviguant à la voile), pour limiter l'impact sonore et favoriser la sécurité, la vitesse de circulation sera réglementée à 3 nœuds dans la zone.

x Autres incidences : **risque de fragmentation par piétinement de la laisse de mer** lors des déplacements des plaisanciers, limitée au maximum car les titulaires des mouillages empruntent le chemin d'accès à la plage (cf carte des déplacements des plaisanciers p.9)

Zone d'influence sur carte de la Roque Jaune



Carte géoportail

Légende

Accès



Zone d'Influence



Zone des 30 mouillages



3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet.

Renseigner les tableaux page suivante en fonction de vos connaissances ; se reporter à la cartographie de localisation approximative des milieux et des espèces d'intérêt européen (cf carte pages 9 et 10).

Quelques photos du site : légende de ces photos et numéros sur la carte de localisation (page 2).

Photos de la zone de mouillages de La Roque Jaune



Photo 1 : Vue depuis la plage à marée haute



Photo 2 : Vue de la Future ZMEL à marée basse depuis le Haut de la Plage

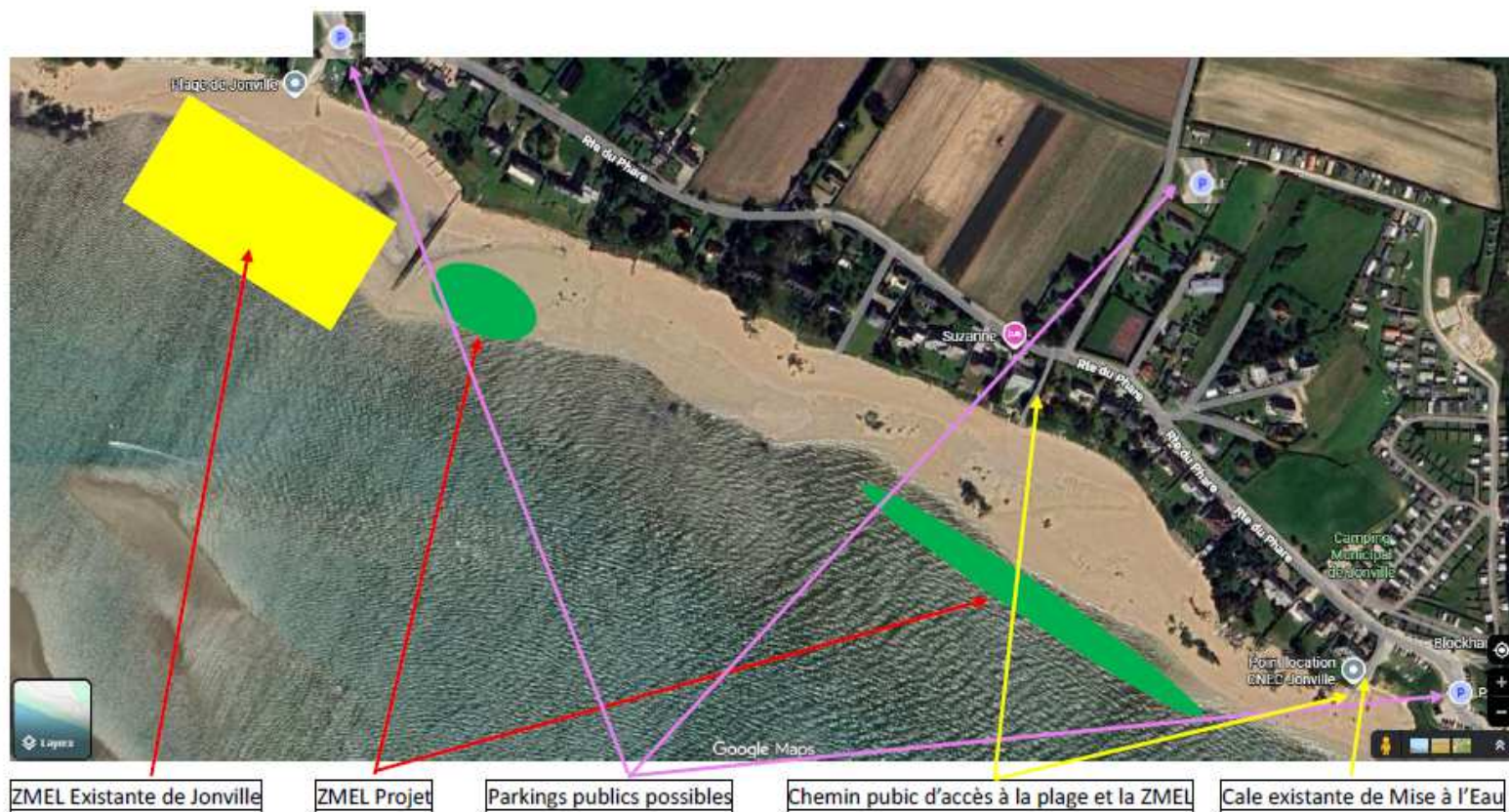


Photo 3 : Chemin d'accès à la plage

LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieux ouverts	Prairies naturelles	Non concernés
	Prés maigres	
	Landes sèches	
	Haies	
	Arbres têtards	
	Autres :	
Milieux forestiers	Forêt de feuillus	
	Landes boisées	
	Autres :	
Milieux rocheux	Falaises, escarpements	
	Affleurements rocheux	
	Eboulis	
	Cavité à chauve-souris	
	Autre :	
Milieux humides et aquatiques	Marais	Non concernés
	Landes humides	
	Mares	
	Fossés	
	Cours d'eau	
	Herbiers aquatiques	
	Etangs	
	Tourbières	
	Gravières	
	Prairies humides	
	Autre :	
Milieux littoraux et marins	Falaises	Non concernés
	Récifs	
	Herbiers de zostères	
	Plages et bancs de sable	
	Dunes	
	Prés salés	
	Lagunes	
	replats boueux ou sablés exondés à marée basse 1140	Le projet présente un nombre de poste de mouillages limité. Les habitats présents sont peu sensibles à la pratique de la plaisance par ailleurs très ancienne dans la zone.
	végétation annuelle de laisse de mer 1210	Les risques de détérioration sont liés au passage des plaisanciers (cf carte aérienne p.6) pour rejoindre leur bateau (30 au maximum), et sont donc moindres puisque les plaisanciers n'accèdent à leur mouillage que de mai à octobre et à marée haute en annexe, dont la majorité des bateaux ne seront présents qu'en Juillet et Août. Les bateaux sont retirés de leur mouillage de novembre à avril.
	Autre type de milieu	La Saire a son lit qui serpente à marée basse au sud de la zone de mouillages, sur la zone de balancement des marées. Aucune incidence négative n'est attendue sur le lit de la Saire à marée basse.

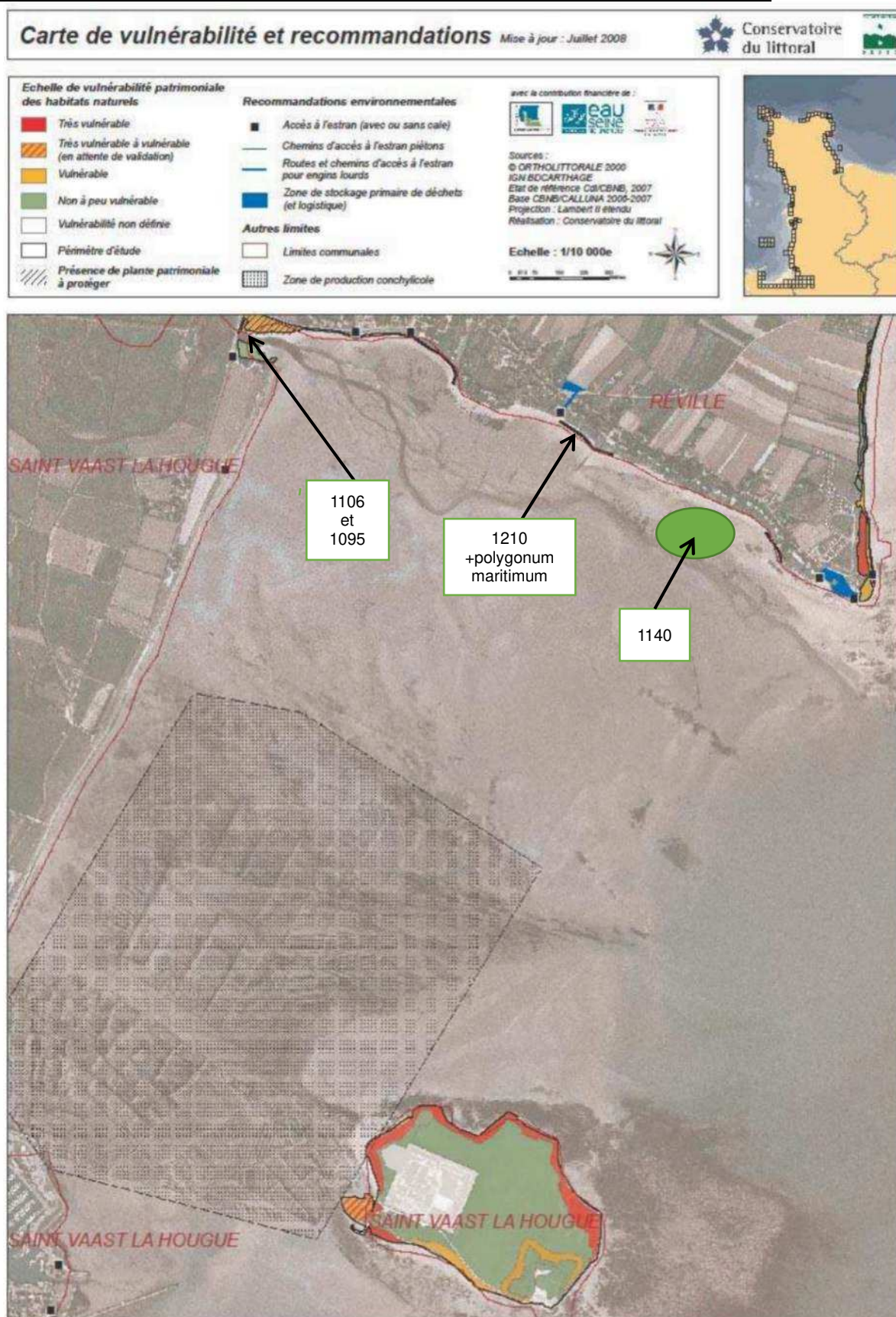




NOTA : Il existe 2 parkings d'accès, mais la majorité des demandeurs ont leurs propriétés sur le Front de Plage et remonteront donc directement leurs annexes sur leur propriété.

Localisation de la ZMEL des 30 mouillages de La Roque Jaune Réville

Localisation des milieux et des espèces d'intérêt européen présents



LISTE DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

Les espèces d'intérêt européen présentes sur le site :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Commentaires sur l'incidence du projet
Plantes	polygonum maritimum	L'habitat ne présente pas de menaces particulières, la fréquentation des mouillages reste modérée et n'a pas d'impact significatif sur cet habitat.
Mollusques		
Crustacés		
Insectes		
Poissons	Saumon de l'Atlantique* 1106	Le projet ne prévoyant pas de travaux, aucun dérangement des espèces présentes n'est attendu. La libre circulation entre la mer et la Saire n'est pas empêchée par le projet. En phase d'exploitation, les nuisances éventuelles seront nulles.
	Lamproie marine, espèce potentielle* 1095	
Amphibiens, reptiles		
Oiseaux		
Mammifères		

« La **laisse de mer** est bien développée sur le haut des plages de Réville, avec la présence d'espèces caractéristiques de l'habitat et d'espèces patrimoniales (polygonum de Rai, polygonum maritime, arroche du littoral). L'habitat ne présente pas de menaces particulières, la fréquentation des plages reste modérée et n'a pas d'impact significatif sur cet habitat. »

« Les principales dispositions concernant la Saire consistent à prévenir toute atteinte aux espèces ciblées et à leurs habitats. Il s'agit en particulier d'assurer la libre circulation des **poissons migrateurs** afin de permettre la remontée des géniteurs venant de la mer et la descente des sub-adultes (dévalaison) depuis la rivière vers cette dernière. Seule l'embouchure de la Saire (au pont de Saire) est concernée par le site Natura 2000, néanmoins elle représente la voie de passage obligatoire vers les zones de frayères situées en amont. »

Extraits DOCOB site NATURA 2000

4. Incidences du projet

Description sommaire des incidences potentielles de notre projet, sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en fonctionnement.

Destruction ou détérioration potentielles d'habitat naturel : Laisse de mer 400 m de linaire (accès aux bateaux à marée haute) Replats boueux ou sableux 34 000 m ²
--

Le projet concerne uniquement le périmètre de création ZMEL avec une emprise limitée.

En phase d'exploitation, dans la zone de mouillages, les rejets en mer des plaisanciers de la ZMEL seront interdits.

Les activités nautiques sont réalisées à marée haute et notamment la fréquentation de bateaux à voile et à moteur génère une pratique qui a peu d'impact sur les habitats marins.

L'exploitation de la ZMEL est strictement encadrée par la mise en place d'un règlement de police.

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel : ☐ Oui x **Non**

Destruction potentielles d'espèces ou d'habitat d'espèces : Saumon de l'Atlantique et Lamproie Marine
--

En phase d'exploitation, il n'y a pas d'incidences du projet sur l'ensemble des espèces marines présentes sur le site ; l'application stricte du règlement de police interdit les rejets dans le milieu marin.

Les rejets dans le milieu sont ainsi encadrés et il n'y a pas d'incidences potentielles.

Aucun habitat sensible n'est présent au droit de la zone de mouillages. Et aucun obstacle à la libre circulation des poissons n'est prévu.

En proposant aux plaisanciers un cadre de mouillage organisé, la zone permet en outre de réduire d'éventuels mouillages dans d'autres zones plus sensibles de la baie de Saint Vaast la Hougue, et donc d'empêcher le dérangement de la faune.

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces :
☐ Oui x **Non**

Perturbations potentielles d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...): migration pour la reproduction du Saumon de l'Atlantique et de la Lamproie Marine
--

Il n'existe pas de nuisances potentielles créées par l'activité de plaisance sur mouillage.

Concernant le **saumon de l'Atlantique** et la **lamproie marine**, aucune incidence négative n'est attendue de par la nature du projet sur leur migration de la mer à la Saire et inversement. Et aucun obstacle à la libre circulation des poissons n'est prévu.

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces : ☐ Oui x **Non**

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.*
- *une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

x **NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

☐ **OUI** : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A : Réville

Nom, fonction et signature : **M. BECKMANN**
Président de l'Association des Usagers
des Mouillages de Réville

Le :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Informations de base :

Site Internet www.natura2000.fr

Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :

Site Internet de la DREAL : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Carte des sites Natura 2000

Site de cartographie en ligne de la DREAL (**CARMEN, onglet Patrimoine naturel**) :

Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

Conseils et expertise pour chaque site :

Liste des opérateurs Natura 2000 de Normandie sur le site internet de la DREAL.